

**REGLEMENT D'EXAMEN DU DIPLOME D'UNIVERSITE
« ECRIVAIN PUBLIC & AUTEUR CONSEIL »**

Edition 2016

1-ORGANISATION GENERALE

1-1-Composition des Enseignements

Le Diplôme d'Université **ECRIVAIN PUBLIC-AUTEUR CONSEIL** est composé d'unités d'enseignements « U.E. » dont l'affectation horaire est précisée sur **le tableau I** ci-après.

1-2-Dispositions générales

L'inscription à la formation organisée par le Service Formation Tout au Long de la Vie de l'Université de Toulon est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à l'examen.

Chaque enseignement fait l'objet d'une note de contrôle continu et/ou d'examen final prenant une ou plusieurs formes suivantes : écrit, dossier des travaux réalisés en cours assorti d'une analyse, oral.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Pour une même discipline, la pondération affectée aux notes de l'écrit et à celles de l'oral est laissée à l'initiative de l'enseignant de cette discipline.

Cette pondération est communiquée aux étudiants en début d'enseignement.

Tous les contrôles sont obligatoires

Des contrôles écrits organisés, dont les dates sont arrêtées dès le début des enseignements, en accord avec les étudiants et des évaluations en travaux pratiques constituent le contrôle continu.

La moyenne dans la discipline, notée M_D est la moyenne pondérée des notes acquises.

La moyenne dans une unité d'enseignement UE_i , notée M_i , est la moyenne pondérée des notes M_D des différentes disciplines de cette unité d'enseignement.

La compensation au sein de chaque unité d'enseignement s'effectue en respectant la pondération définie dans le tableau II ci-après.

Les interventions des écrivains publics /auteurs conseils feront l'objet d'un contrôle d'assiduité et d'un compte-rendu qui sera joint au rapport de stage.

Chaque étudiant devra par ailleurs réaliser un travail de rédaction personnel d'une quinzaine de pages témoignant de sa capacité à mettre en œuvre et à réaliser une tâche d'écriture d'une certaine ampleur.

Ce **projet tuteuré** peut consister au choix en :

- un travail à caractère littéraire : élaboration d'une nouvelle, ou d'un recueil de textes à caractère littéraire ; rédaction d'un chapitre de biographie ou autobiographie ; rédaction d'une courte pièce de théâtre ;
- un travail à caractère argumentatif ou juridique : dossier sur un cas juridique ou administratif ; essai sur un sujet d'actualité ; analyse de textes argumentatifs ou médiatiques ; enquête sur un sujet en lien avec le métier d'écrivain public.

L'étudiant communique son choix au secrétariat au plus tard trois mois après le début des cours. L'équipe pédagogique se répartit la supervision et l'aide des étudiants en fonction des choix formulés.

Quand un étudiant ne suit que les UE 1 et 3 (spécialité auteur-conseil), le sujet est obligatoirement à caractère littéraire, et quand il ne suit que les UE 2 et 3 (spécialité écrivain public), le sujet est obligatoirement à caractère argumentatif ou juridique.

La date limite des remises de travaux est impérative et doit être respectée sous peine de sanction par la note zéro.

La note affectée à l'UE 6 correspond au résultat obtenu pour ce travail.

1-3- Conditions d'accès à la formation

Le candidat doit être titulaire au minimum d'un baccalauréat, ou si ce n'est pas le cas d'un diplôme équivalent ou d'une expérience suffisante.

La commission de sélection appréciera la motivation du candidat ainsi que la qualité de son projet professionnel

1-4-Admission à une unité d'enseignement

1-3-1 Une unité d'enseignement est acquise définitivement si $M_i \geq 10/20$ (hormis le stage). Il n'y a pas de note éliminatoire dans une discipline.

L'unité d'enseignement relative au stage est acquise définitivement si la note de stage est obtenue est supérieure ou égale à **12/20**.

1-3-2 L'étudiant ne peut pas demander à subir de nouveau certaines épreuves d'une unité d'enseignement déjà acquise.

1-5-Admission au Diplôme

Est déclaré admis au Diplôme d'Université ECRIVAIN PUBLIC ET AUTEUR CONSEIL le candidat ayant obtenu :

- **Une moyenne pondérée de toutes les notes M_i des quatre Unités d'Enseignement supérieure ou égale à 10/20.**
- **Aucune M_i inférieure à 7/20**
- **ET une note de stage supérieure ou égale à 12/20.**

La pondération des différentes U.E. est indiquée sur le tableau II.

1-6- Attestations et capitalisation

Les étudiants qui le souhaitent peuvent suivre uniquement les enseignements des UE 1 et 3, ou ceux des UE 2 et 3. L'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne pondérée des UE 1, 3 et 6 permet la délivrance d'une attestation de réussite au certificat « auteur conseil ». L'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne pondérée des UE 2, 3 et 6 permet la délivrance d'une attestation de réussite au module « écrivain public ».

Les UE et ECUE sont capitalisables. Un étudiant ayant obtenu une des attestations peut s'inscrire par la suite pour obtenir l'autre attestation, ou, s'il le souhaite, pour l'obtention du D.U. complet, incluant la validation de l'UE 4 et du stage.

1-7-Sessions

Il n'y a qu'une seule session

Lors des délibérations, le jury du Diplôme ECRIVAIN PUBLIC ET AUTEUR CONSEIL examine les notes obtenues durant l'année universitaire.

1-8-Rattrapage

Chaque enseignant, dans sa discipline, peut envisager de soumettre l'étudiant défaillant à une épreuve de rattrapage dont la date sera définie avec le responsable pédagogique.

1-9-Mentions

Attribuées au Diplôme dans les conditions suivantes, en notant **M** la moyenne générale :

10 ≤ **M** < 12 : Passable

12 ≤ **M** < 14 : Assez bien

14 ≤ **M** < 16 : Bien

Supérieur à 16 **M** : Très bien

2-ASSIDUITE

L'enseignement du D.U. repose sur des mises en situation des étudiants et sur un travail à partir de leurs savoirs et expériences préalables qui exigent l'assiduité aux cours.

Présence aux épreuves

Toute absence à une épreuve de contrôle est sanctionnée par la note zéro, sauf décision contraire prise par une commission constituée de l'enseignant de la discipline concernée, du responsable pédagogique.

Voir charte des examens de l'UTLN.

3-MODALITES DE CONTROLE

3-1-Convocations aux épreuves. Programme des épreuves

Le responsable pédagogique, les enseignants, les étudiants établissent ensemble le calendrier des contrôles. La convocation aux épreuves est par conséquent publique.

3-2-Déroulement des épreuves

L'étudiant doit se présenter muni de sa carte d'identité et de sa carte d'étudiant sur laquelle se trouve sa photo.

3-3-Composition du jury

La composition du jury est arrêtée par le Président de l'Université de Toulon sur proposition de la Direction du service FTLV et fait l'objet d'une publication.

Il est composé de quatre enseignants de l'équipe pédagogique intervenant dans le DU dont un enseignant de l'UTLN comme Président.

4-VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

Les candidats possédant une expérience professionnelle ou personnelle en rapport avec le diplôme, peuvent constituer un dossier de V.A.E ou de V.E.S dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-529 du 16/04/2002 relatif à la Validation des Etudes Supérieures

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la Validation des Acquis de l'Expérience

Décret n° 85-906 du 23/08/1985 relatif à la Validation des Acquis Professionnels

La validation obtenue pour un diplôme à recrutement limité autorise le candidat à participer aux entretiens de recrutement.

TABLEAU I : UNITES D'ENSEIGNEMENT ET HORAIRES AFFECTES

ENSEIGNEMENTS	HEURES
UE1 - Auteur Conseil / 106 H	106
Interventions d'écrivains publics auteurs conseils	10
Dispositif d'écriture : enjeux, mise en place et suivi	21
Formes contemporaines de l'écriture littéraire	21
Entraînement à la recherche historique	18
Ecriture théâtrale	18
Initiation à la biographie	18
UE2 - Ecrivain public / 117H	117
Interventions d'écrivains publics auteurs conseils	10
Ecrits professionnels	24
Introduction au droit et droit administratif	18
Droit social	20
Lexicographie et sémantique administrative	18
Apprendre à argumenter	15
Courrier Administratif	12
UE 3 - Matières communes à UE1 et UE2/ 66 H	66
Bureautique (demi-groupes)	18
Formation à l'Ecoute	15
Pratique de la langue	18
Technique de l'entretien écrit et radio	15
UE4 - Gérer son entreprise, Valoriser son travail /56H	56
Droit des associations	15
Comptabilité et droit fiscal	23
Gestion de l'entreprise et mercatique	18
UE5 - Stage	140
UE6 - Projet tuteuré (élément à choix)	100
Projet Ecrivain Public : travail d'écriture littéraire	
Projet Auteur Conseil : travail d'écriture argumentative ou recherche juridique	
Total	585 (dont 345 d'ens.)

Tous les cours sont comptés en travaux dirigés.

Un montant forfaitaire d'HETD est attribué aux enseignants pour l'encadrement des projets tuteurés et des stages, en accord avec la direction du service Formation Tout au Long de la Vie, au prorata du nombre d'étudiants inscrits.

Tableau II : pondération des UE et ECUE

ENSEIGNEMENTS	coefficients
UE1- Auteur conseil	2
Interventions d'écrivains publics auteurs conseils	non évalué
Dispositifs d'écriture : enjeux, mise en place et suivi Ecriture et professionnalité, écriture et projet	1
Formes contemporaines de l'écriture littéraire	1
Entraînement à la recherche historique	1
Ecriture théâtrale	1
Initiation à la biographie	1
UE2- Ecrivain public	2
Interventions d'écrivains publics auteurs conseils	non évalué
Ecrits professionnels	1
Introduction au Droit et Droit administratif	1
Droit social	1
Lexicographie et sémantique administrative	1
Apprendre à argumenter	1
Courrier Administratif	1
UE3- Matières communes à UE1 et UE2	1
Bureautique	2
Formation à l'écoute	1
Pratique de la langue	1
Technique de l'entretien écrit et radio	1
UE4- Gérer son entreprise, Valoriser son travail	1
Droit des associations	1
Comptabilité et droit fiscal	1
Gestion de l'entreprise et mercatique	1
UE5- Stage	1
UE6- Projet tuteuré	0.5

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	
Domaine de formation	
Intitulé du diplôme	DIPLÔME UNIVERSITAIRE ECRIVAIN PUBLIC ET AUTEUR CONSEIL
Mention	
Spécialité	
Effectifs du diplôme	19 Etudiants (2015-2016)
Année du diplôme	2016-2017
Responsables pédagogiques	Marie Pierre Ely
Secrétaire pédagogique	Mélanie Bastaroli
Maquette 2016-2017	

CODES UE	MATIERES	ECTS	Coef.	MCC	Heures étudiant / année
	Une ligne par type de cours (CM, TD, TP) et par enseignant				
					585
C31AC1UN	UE 1 Auteur conseil		2		106
C31EC1EN	Interventions d'écrivains publics auteurs conseils		0	Enseignement Suivi	10
C31EC2EN	Dispositifs d'écriture : enjeux, mise en place et suivi Ecriture		1	CC et/ou CT	21
C31EC3EN	Formes contemporaines de l'écriture littéraire		1	CC et/ou CT	21
C31EC4EN	Entraînement à la recherche historique		1	CC et/ou CT	18
C31EC5EN	Ecriture théâtrale		1	CC et/ou CT	18
C31EC6EN	Initiation à la biographie		1	CC et/ou CT	18
C31EP2UN	UE 2 Ecrivain public		2		117
C31CU1EN	Interventions d'écrivains publics auteurs conseils		0	Enseignement Suivi	10
C31CU2EN	Ecrits professionnels		1	CC et/ou CT	21
C31CU3EN	Introduction au Droit et Droit administratif		1	CC et/ou CT	18
C31CU4EN	Droit social		1	CC et/ou CT	20
C31CU5EN	Lexicographie et sémantique administrative		1	CC et/ou CT	18
C31CU6EN	Apprendre à argumenter		1	CC et/ou CT	18
C31CU7EN	Courrier Administratif		1	CC et/ou CT	12
C31MO3UN	UE 3 Matières communes		1		66
C31MO1EN	Bureautique		2	CC et/ou CT	18
C31MO2EN	Formation à l'écoute		1	CC et/ou CT	15
C31MO3EN	Pratique de la langue		1	CC et/ou CT	18
C31MO4EN	Technique de l'entretien écrit et radio		1	CC et/ou CT	15
C31GT4UN	UE 4 Gérer son entreprise, Valoriser son travail		1		56
C31GT1EN	Droit des associations		1	CC et/ou CT	15
C31GT2EN	Comptabilité et droit fiscal		1	CC et/ou CT	23
C31GT3EN	Gestion de l'entreprise et mercatique		1	CC et/ou CT	18
C31UE5UN	UE 5 Stage		1		140
C31BLOUN	UE 6 Projet tuteur		0,5		100

Total heures semestre 1 / étudiants		HETD sem1	
Total heures semestre 2 / étudiants		HETD sem2	
s/total heures année / étudiants		HETD s/Total	
Total heures année / étudiants		HETD TOTAL	585